



Déclaration liminaire CGT au CSA du 17 mars

Le climat sur notre territoire souffre de tensions manifestes. L'extrême droite continue inexorablement son ascension sur fond de recherche de respectabilité alors que la présence des groupuscules d'extrême droite devient très inquiétante dans certaines villes. Pourtant, les manifestations de solidarité et contre le racisme ont rassemblé, samedi, de nombreux et nombreuses manifestant-es, preuve que les idées d'extrême droite sont loin de faire l'unanimité dans la population. Pour la CGT, le racisme n'a pas sa place dans notre pays et doit être combattu pied à pied.

Alors que le contexte international est particulièrement anxiogène dans la période, il était naturel que la journée internationale des droits des femmes du 8 mars porte haut et fort les couleurs internationalistes afin de rendre hommage aux femmes opprimées dans de nombreux pays et qui paient un lourd tribut dans les conflits actuels. Cette journée, à l'appel d'organisations syndicales et associations a été un franc succès et parmi les nombreux et nombreuses manifestantes, la jeunesse était très présente. Cette journée s'est tenue alors que des discussions ont lieu au niveau de la Fonction publique concernant un nouvel accord Égalité et la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. La présentation du projet de loi transposant la directive européenne sur la transparence salariale, deux jours avant le 8 mars, n'a rien d'un hasard. Pour la CGT, il s'agit d'une opération de communication. À ce stade, le texte ne serait débattu au Parlement qu'à l'automne, alors même que la directive doit être transposée avant juin. Pendant des mois, le gouvernement a traîné sur la transposition espérant que la directive soit affaiblie au niveau européen avant d'agir. Présenter un tel texte quelques jours avant le 8 mars n'est pas suffisant pour masquer le retard évident que le gouvernement a pris dans cette affaire.

Il est toujours bon de rappeler que pour les femmes le compte n'y est pas puisque l'écart salarial demeure et que les postes les plus rémunérateurs sont souvent occupés par des hommes. Dans notre ministère, **les inégalités persistent : écarts salariaux, temps incomplet imposé, accès moindre aux fonctions de responsabilités, aux primes, congé maladie ordinaire lié à la maternité amputée de 10% ... Malgré la forte féminisation des métiers de l'Éducation, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes demeure un combat.**

En termes d'emploi bien peu rémunérateur, notre ministère n'est pas un modèle avec des personnels précaires dont les missions sont pourtant essentielles à l'institution. C'est le cas des AESH et nous aurons une déclaration intersyndicale à ce sujet.

Dans son agenda social, le gouvernement envisage de revoir les modalités des ASA. En effet, le projet de décret relatif aux Autorisations Spéciales d'Absence familiales et parentales, ainsi qu'aux aménagements et facilités horaires associés, est à l'étude en vue d'une harmonisation entre les ministères et les 3 versants de la FP. Sur ce texte, la DGAFP assume une lecture

limitative et en profite pour rogner sur ce droit ce qui, une fois de plus, impacterait les femmes en tout premier lieu. Pour la CGT, ce projet est un mauvais signal donné aux agent-es alors même que ce droit est bien trop restrictif et présente des manques majeurs : décès des proches, handicap, égalité et santé des femmes. La CGT restera vigilante tout au long des négociations afin que les modalités de ces ASA soient harmonisées au mieux-disant et répondent aux besoins de tous les personnels.

Dans notre secteur, les rectorats ont appliqué l'argument de la baisse démographique pour réduire les postes dans les académies. Les conséquences, on ne les connaît que trop bien : des effectifs par classe trop élevés alors que la France est dans les plus mauvais élèves de l'OCDE de ce point de vue-là. Ce n'est plus à démontrer : baisser le nombre d'élèves par classe est un des leviers les plus importants pour prendre en charge correctement les élèves les plus en difficulté. Les personnels réalisent ainsi l'impact concret qu'auront les moyens alloués, avec plus de 4000 suppressions de postes cette année, et l'implication pour la rentrée 2026 : fermetures de classe dans le 1^{er} degré (l'élaboration de la carte scolaire va se tenir dans les départements après les élections municipales) ou de division dans le 2nd degré, dégradation des remplacements, climat scolaire qui se dégrade et ce un peu partout dans le pays. Face à cela, localement des personnels construisent des mobilisations et, bien sûr, la CGT Educ'action soutient et soutiendra toutes les actions décidées par les personnels dans la période.

Concernant le climat scolaire, la montée des actes de violence s'avère dramatique à l'image du dernier événement vécu par notre collègue du collège de Sanary, poignardée par un élève de 14 ans.

Face à cela, le gouvernement ne répond que par des projets répressifs voués à l'échec et se refuse à donner les moyens nécessaires à la prévention. Pour enrayer cette violence dans les établissements, une seule réponse : le recrutement d'adultes formé-es et compétent-es. Il s'agit de créer massivement des postes de vie scolaire, de RASED et de personnels sociaux et de santé dans l'Éducation, de renforcer l'EVARS par le nombre de séances et la formation des personnels.

Plus généralement, il est primordial de redonner des perspectives à notre jeunesse et cela passe aussi par redonner les moyens humains et financiers aux politiques de santé mentale, aux services de la PJJ, à la politique de la ville et aux ministères de la culture et du sport.

Enfin 3 questions pour finir :

- Nous aimerions avoir l'assurance que les collègues bloqué-es du fait de la guerre au Moyen-Orient n'auront pas de retrait sur salaire
- Au CSA de janvier sur les moyens pour la rentrée, vous avez annoncé + 300 postes AS, Infirmier·ères et Psy-EN. Qu'en est-il de la répartition académique ?
- L'intersyndicale du 93, FSU CGT Educ'action et SUD éducation a été reçue en audience la semaine dernière par la DGESCO. Pour l'intersyndicale, nous avons eu, lors de cette audience, la très désagréable impression d'une absence de continuité de l'État, n'ayant reçu aucune réponse aux revendications des collègues mobilisé-es

du 93, si ce n'est l'explication des modalités de répartition nationale des moyens alors que le ministère avait reçu plusieurs fois l'intersyndicale en 2024 et que la ministre Belloubet avait pris des premiers engagements. C'est pourquoi, il nous semble indispensable qu'une délégation de l'intersyndicale locale et nationale soit reçue par le ministre lui-même afin d'obtenir des réponses politiques concrètes pour ce département.